

Image not found or type unknown



Question sur le surendettement

Par **mpjsa_old**, le **02/03/2009** à **07:29**

je voudrais savoir dans le cas d'un recommande pour retard de paiement du plan. le plan devient caduc quinze jour apres reception du recommande ou à la date d envoi ?
Et quand on est marie les deux doivent recevoir un recommmmande ou un seul de deux ca suffit,car mon épouse à une recommande à retire mais pas moi ?
Ayant des frais important saise d'impot , ma voiture à besoins d'aller au garage car la on roule mais pas en securite puis-je demande aux créanciers de leur envoyer un chèque du montant de mon retard mais à encaissé fin juin.
Merci d'avance pour votre réponse